



**Plaine et
Massif des
Maures**
Exemples de
contrats en forêt
privée
20/11/2012 - Collobrières

ASL Suberaie Varoise
Pôle Forêt – Quartier Précoumin
Route de Toulon – 83340 LE LUC
Tél: 04 94 73 57 92 mail : asl.suberaie.varoise@gmail.com



4 exemples :



Mise en œuvre de régénération de suberaie

2 contrats – 3,60 ha

Irrégularisation de peuplements de chêne-liège

1 contrat – 6,30 ha

Entretien de milieux ouverts sur secteurs riches en
tortues

3 contrats – 17,30 ha

Régénération naturelle de pins maritimes

1 contrat – 1,60 ha



**Mise en œuvre de
régénération de suberaie**

Surface contractualisée : 1 ha

2 phases de travaux :
- décembre 2011,
- hiver 2013-2014

Montant total du contrat : 6 700 € HT
Soit 3 350 € HT / ha / intervention

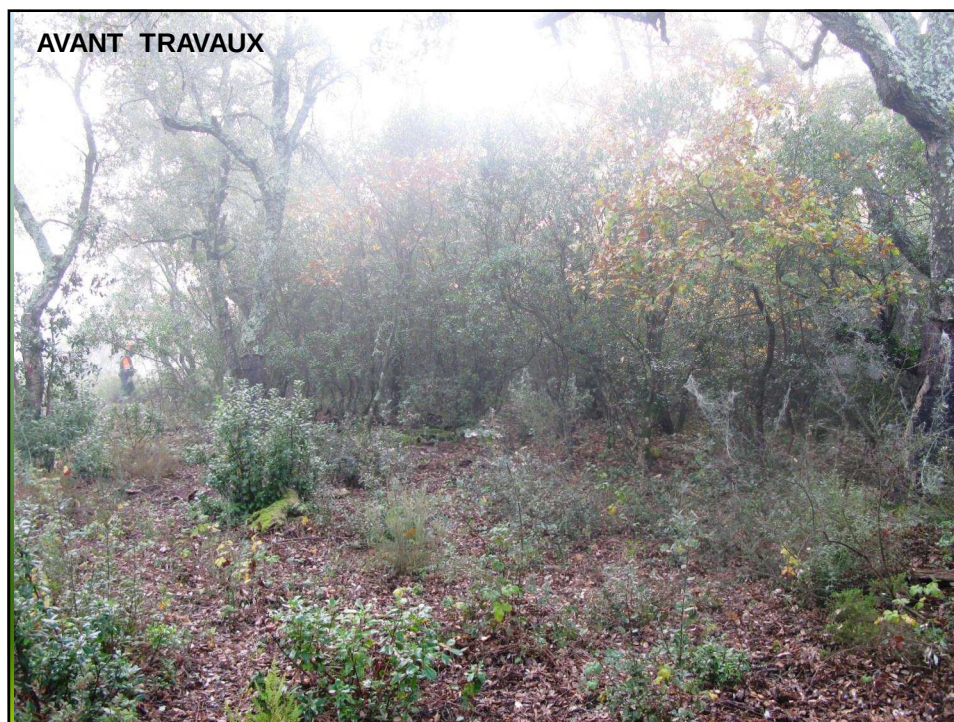
Financement : 100%

F 227 03











Cahier des charges annexé au contrat	
Objectifs de l'action	- Favoriser la rénovation de la suberaie par régénération naturelle - Maintenir l'habitat de forêt à Quercus suber et conserver les espèces qui y vivent - Contrecarrer la régression de la suberaie
Habitats et espèces concernées	- Forêts à Quercus suber (9330) - Osmoderne eremite (1084), Tortue d'Hermann (1217), Chiroptères de l'annexe II - Bondrée apivore (EA 072), Rollier d'Europe (EA 231)
Localisation de l'action	Commune du Cannet des Maures, cartographie annexée au contrat
Surface engagée	1,00 ha
Engagements non rémunérés	Pour les travaux de restauration : - Travailler par parquet de façon à irrégulariser la suberaie - Ne pas effectuer de sur-semis - Respecter strictement le réseau hydrographique de mares et de ruisseaux temporaires et ne pas aplanir le sol (respect de la micro-topographie de la parcelle) - Respecter la période hivernale pour effectuer les travaux (sauf dépressage et taille de formation) - Utiliser des bio-lubrifiants pour les engins et outils forestiers (huiles et fluides hydrauliques) - Marquer en réserve les arbres les plus intéressants du point de vue de la biodiversité (arbres à cavités, vieux arbres, ...) afin d'en conserver certains (minimum 2/ha) lors des opérations sylvicoles liées à la suberaie

Engagements non rémunérés	Pour la récolte du liège : - Ne lever qu'un arbre sur deux si la levée s'effectue dans un ouvrage DFCI - Ne pas lever le liège à une périodicité inférieure à 12 ans - Effectuer un démaquisage (débroussaillage) circulaire avant la levée de l'arbre (rayon = 1,5 m autour de l'arbre) de manière à amoindrir les effets d'un éventuel feu sur l'arbre après la levée.
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	- Travaux à effectuer progressivement par parquets identifiés dans la parcelle - Travaux de débroussaillage à effectuer en hiver (du 1^{er}/11 au 1^{er}/03) - Repérage et marquage de la régénération à préserver avant travaux d'ouverture et avant chaque débroussaillage d'entretien - Les éclaircies se feront progressivement par paquets sur la parcelle de façon à aboutir à une suberaie irrégulière. Éclaircies devant ramener le couvert à environ 60 %. Les plus beaux sujets seront conservés (semenciers, abri de la régénération) - Sélection des plus beaux brins et des plus viables dans les bouquets de rejets - Après repérage de la régénération à préserver, débroussaillage manuel entre les rejets (1 mètre autour de chaque jeune arbre) dans les parquets en régénération. - Opération à renouveler tous les 3 ans maximum



Points de contrôle	- Factures, - Fourniture d'une cartographie des parcelles concernées et un phasage des travaux sur la durée du contrat (5 ans minimum), - Fourniture des factures des bio-lubrifiants, - Photos du site avant et après intervention.
Montant de l'aide	6 700 € HT soit 8 013,20 € TTC
Financeurs potentiels	Etat : 45% Europe (FEADER) : 55%
Calendrier de mise en œuvre	En année n 2011 sur zone S1 (parcelle I61) : - Repérages de la régénération, - Débroussaillage d'ouverture en plein - Brûlage des rémanents - Dépressage (sélection des brins) <i>(pas de crocheting du sol pour ne pas impacter sur la tortue d'Hermann)</i> En année n+2 2013 entretien manuel sur zone S1 (parcelle I61)





**Irrégulation de peuplements
de chêne-liège**

F 227 05
F 227 15

Surface contractualisée : 6,30 ha

2 phases de travaux : 2011 et 2014

Montant total du contrat :
37 170 € HT

Soit 2 950 € HT / ha / intervention
en moyenne

Financement : 100%








A l'occasion de travaux Natura 2000, la valorisation des bois est possible. Les recettes qui en découlent ne doivent pas servir à payer les travaux déjà subventionnés, ou elles sont déduites du montant de la subvention à percevoir.



Entretien de milieux ouverts sur secteurs riches en tortues

A 323 05



Surface contractualisée : 13,80 ha

2 phases de travaux : 2011 et 2013

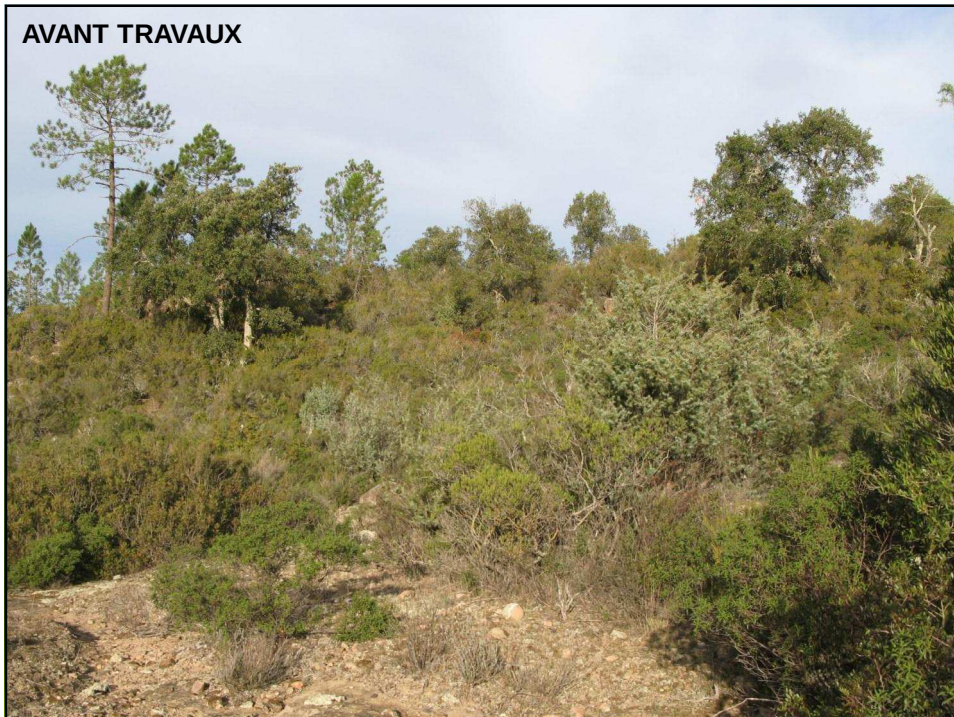
Montant total des contrats sur 5 ans :
60 720 € HT

soit 2 200 € / ha et / intervention

Financement : 100%



AVANT TRAVAUX





Régénération naturelle de pins maritimes

Surface contractualisée : 1,60 ha

1 phase de travaux : 2010

Montant total du contrat :
3 200 € HT
Soit 2 000 € HT / ha

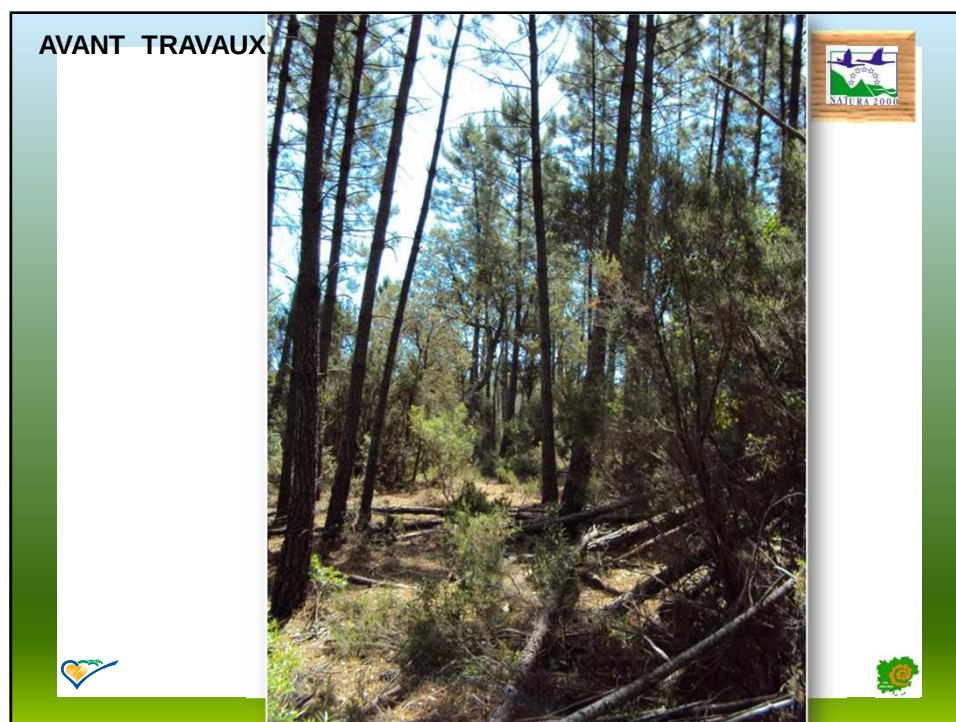
Financement : 100%

F 227 15













L'ASL Suberaie Varoise :



- Animatrice du site Natura 2000 jusque fin 2012
- Mandataire de ses propriétaires adhérents s'ils le souhaitent :

- Suivi administratif,
- Technique,
- Financier,
- Juridique.



04 94 73 57 92

asl.suberaie.varoise@gmail.com

www.suberaievaroise.com

